

*Taxe d'accise—Loi*

100, aux États-Unis, en 1983. La situation est encore pire qu'ici. Les raisons en sont fort simples. Les perspectives peu favorables sur le marché de l'industrie du gaz naturel, les perspectives à l'égard du prix mondial du pétrole et les mesures d'économie prises par les consommateurs ont ralenti la prospection pétrolière. Le prix du nouveau pétrole a énormément augmenté depuis 1979. Les bénéfices ont doublé. En fait, le nombre de puits forés a nettement augmenté au Canada à la suite de notre politique y compris dans le grand Nord et au large des côtes d'une part pour des raisons techniques mais aussi grâce à un régime fiscal attrayant.

Nous avons entendu dire que l'industrie pétrolière avait avantage à investir à l'étranger. Les faits démontrent le contraire. En 1982, l'industrie pétrolière canadienne a légèrement augmenté ses immobilisations au Canada tandis qu'elle les a réduites du tiers à l'étranger. Les grosses sociétés canadiennes ont même réduit encore plus, soit de 59 p. 100, leurs investissements aux États-Unis. Si les chiffres pour 1983 confirment que cette tendance s'est maintenue, les sociétés pétrolières canadiennes petites et grandes auront réduit de 68 p. 100 leurs investissements à l'étranger entre 1981 et 1983.

Par contre, malgré le fléchissement des marchés pour le gaz naturel, la hausse des taux d'intérêt et la déception causée par l'évolution des prix mondiaux, les mêmes compagnies n'ont réduit que de 7.6 p. 100 leurs immobilisations au Canada. Comme elles sont obligées de conserver les liquidités, elles réduisent leurs investissements à l'étranger dans une proportion neuf fois plus grande que leurs dépenses au Canada. En bref, monsieur le Président, la façon dont cette industrie utilise son argent prouve bien que les possibilités qui lui sont offertes ici demeurent attrayantes.

Il faut aussi tenir compte des capitaux réinvestis par l'industrie pétrolière. En 1981, les bénéfices disponibles qu'elle a réalisés sur le plan de la production ont été réinvestis dans une proportion qui dépassait largement 100 p. 100. Au cours du premier semestre de 1983, cette proportion est tombée à 82 p. 100 alors que certaines compagnies pétrolières, surtout des sociétés étrangères, n'investissaient que 0.5 p. 100 de leurs liquidités. Voilà qui démontre que cette industrie ne manque pas de liquidités, du moins en général. Mais cela démontre plutôt qu'elle hésite à investir ses capitaux pour différentes raisons, notamment à cause de l'instabilité des cours pétroliers internationaux. Nous avons donc décidé, de concert avec les provinces, de leur offrir des concessions fiscales qui rentabiliseront davantage leurs investissements pour ne pas compromettre les grands projets d'exploitation pétrolière.

Nos démarches commencent à porter fruit comme le démontrent les projets de Cold Lake, de Wolf Lake, de Syncrude, de Norman Wells et ainsi de suite. Ces projets, et d'autres à l'étude actuellement, vont nous assurer la sécurité énergétique et relancer l'économie grâce à un régime fiscal qui a été conçu, non pas pour assurer à cette industrie de larges bénéfices, mais plutôt pour l'encourager à mener à bien ses projets pétroliers. Étant donné la situation qui existe au sein de l'industrie pétrolière, monsieur le Président, et les inquiétudes que provoque le déficit fédéral, peut-on demander au gouvernement fédéral de renoncer à une part importante de ses recettes pétrolières?

• (1600)

Mais avant de passer à autres choses, monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots du Programme d'encouragement du secteur pétrolier, l'un des nombreux projets énergétiques qui est financé grâce aux nouvelles recettes pétrolières. A titre de ministre d'État (Finances), je m'occupe forcément des dépenses publiques et il faut donc que je consacre une attention toute spéciale aux grands programmes. Certains aspects de ces programmes m'apparaissent importants.

Le secteur privé et le gouvernement national considèrent tous deux qu'il faut faire de la prospection dans les régions éloignées. Et nous sommes tous forcés d'admettre que c'est une entreprise risquée et coûteuse, mais les bénéfices que nous pourrions en retirer seraient énormes, par exemple, si nous trouvions d'autres gisements Hibernia ou Venture. D'autre part, nous croyons que les sociétés canadiennes doivent jouer un rôle de premier plan à ce chapitre. Elles ne l'ont pas fait jusqu'ici. Ce sont des sociétés étrangères qui détiennent les permis de prospection sur la plupart des terres à cet effet. La seule façon, ou presque, pour les sociétés canadiennes de jouer un rôle plus important dans les zones éloignées pendant cette décennie, c'est en s'associant à une société étrangère. Troisièmement, contrairement à des pays comme les États-Unis, qui imposent des redevances assez importantes pour le droit d'explorer les terres éloignées, nous estimons que des encouragements financiers spéciaux sont nécessaires pour en favoriser l'exploration. Nous croyons également que nous devons accélérer ce processus de conclusion d'accords entre des sociétés canadiennes relativement petites et des sociétés étrangères aux ressources financières plus importantes. Quatrièmement, nous n'estimons pas que le forage de 65 puits dans les régions éloignées, ce qui représente moins de 4 p. 100 des 1,900 puits forés en 1983, soit excessif si l'on tient compte du fait que ces régions peuvent représenter presque 1 p. 100 des ressources éventuelles en gaz. Cinquièmement, même si nous admettons que les encouragements actuels pour les sociétés canadiennes sont généreux, ils restent assez comparables à ceux que l'ancien gouvernement conservateur aurait accordés à l'industrie en 1979. La forme est différente, puisque le gouvernement conservateur aurait maintenu des encouragements fiscaux, qui ne sont pas utiles immédiatement à la plupart des sociétés canadiennes, alors que notre système de subventions est orienté plus particulièrement vers les sociétés canadiennes.

Les encouragements sous la forme de subventions sont plus visibles mais il n'en demeure pas moins que l'ancien gouvernement proposait des stimulants tout aussi élevés. Nos subventions représentent jusqu'à 80 p. 100 des dépenses approuvées. Une société imposable sous contrôle canadien, ayant un taux de canadianisation élevé, peut ne dépenser réellement que 7c. de chaque dollar utilisé. Un particulier peut même avoir des coûts nets encore plus bas. Le budget conservateur de 1979, à la page 75, se disait prêt à ne faire payer aux particuliers que 2c. pour chaque dollar. Toutefois, seuls les sociétés ou les particuliers imposables auraient profité d'une telle méthode. Dans le secteur pétrolier, généralement, seules les sociétés étrangères sont imposables. Dans ces circonstances, monsieur le Président, il incombe à ceux qui prétendent que nous devrions mettre fin à la discrimination sur les terres du Canada de nous indiquer ce qu'ils veulent dire. Veulent-ils revenir aux vieux système d'encouragements qui pénalisait les sociétés canadiennes? Sans mesures pour les appuyer les objectifs de canadianisation